

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-2-4
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-104 - Dispositif argent de poche 2026

Depuis des années, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place un dispositif intitulé « Argent de poche ».

En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 15 euros par jeune et par jour, exonérée du paiement des cotisations sociales par les communes, ces jeunes prennent une part active à ces chantiers de proximité.

➤ **Modalités de mise en œuvre :**

- dispositif destiné aux jeunes résidents sur la commune
- chaque mission a une durée de 3 h ou 3h30 avec pause de 30 mn
- l'indemnité est de 15 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal
- un agent est désigné responsable du jeune et l'accompagne sur la mission.
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- les candidats seront retenus dans l'ordre des inscriptions
- le budget prévisionnel de cette opération est de 2 500 € pour 2026
- une régie d'avance a été créée, avec la nomination d'un régisseur et d'un suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants

Bilan quantitatif

- 107 missions en 2025 / 99 missions en 2024 / 80 missions en 2023
- 12 jeunes concernés en 2025 par le dispositif / 12 jeunes concernés en 2024 / 13 jeunes en 2023
- Coût de 1 575 € / Coût de 1 485 € en 2024 / Coût de 1 200 € en 2023

Bilan qualitatif

- Type de missions : Surveillance des structures gonflables, mascottes sur différents événements (Condé côté Jardin, Marché de Noël), animations : atelier cuisine, décoration de potimarron, jeux géants
- Les événements concernés : Condé Côté Jardin, Condé Côté Plage, Halloween et Marché de Noël. Cette année, nous avons développé des missions sur le marché de Noël de Saint Germain du Crioult.
- Globalement, les différentes missions se sont très bien passées, avec un bon investissement des jeunes participants qui ont bien cerné les différentes missions.
- L'encadrement systématique par une seule et même personne a permis d'avoir des repères et une continuité dans les missions.
- Les missions Argent de poche ont été accompagnées par des jeunes en SNU (4 personnes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif Argent de poche pour l'année 2026 comme exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, a signé tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

